



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR L'ANNÉE 2015**

AVIS est, par la présente, donné que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté lors de la séance du 9 décembre 2014, le calendrier suivant montrant les séances ordinaires du Conseil pour l'année 2015 :

Mardi, le 13 janvier 2015 à 20 heures
Mardi, le 10 février 2015 à 20 heures
Mardi, le 10 mars 2015 à 20 heures
Mardi, le 14 avril 2015 à 20 heures
Mardi, le 12 mai 2015 à 20 heures
Mardi, le 9 juin 2015 à 20 heures
Mardi, le 14 juillet 2015 à 20 heures
Mardi, le 11 août 2015 à 20 heures
Mardi, le 8 septembre 2015 à 20 heures
Mardi, le 13 octobre 2015 à 20 heures
Mardi, le 10 novembre 2015 à 20 heures
Mardi, le 8 décembre 2015 à 20 heures

Cependant, le Conseil a lors de sa séance extraordinaire du 17 décembre dernier, donné avis de motion du règlement numéro 1468-14 modifiant le règlement numéro 1235-07 concernant la Régie interne des affaires du Conseil afin de modifier l'heure de la tenue des séances ordinaires du Conseil.

Par conséquent, dès l'entrée en vigueur de ce règlement l'heure des séances ordinaires sera fixée à 19h30.

Un avis public à cet effet sera publié pour en informer la population.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 12 décembre 2014.

Me Sophie Laflamme, greffière, OMA  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe